

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

 DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
26 mars 2024

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 08 avril 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - DENOYELLE M. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N.- M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : NIEUWJAER M. – DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.

Procurations :

- M^{me} FROMONT V pour M^{me} DELAVAL MF.
- M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
- M. DECEUNINCK R. pour M. DENOYELLE M.
- M. NIEUWJAER M. pour M. BILLOIR R.

Secrétaire de séance : M^{me} MORELLE V.

OBJET : Budget communal – affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement.

En application de l’article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l’exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l’exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d’investissement
Résultat de l’exercice	Résultat de l’exercice
Dépenses de l’exercice : 749 884.19 €	Dépenses de l’exercice : 253 892.11 €
Recettes de l’exercice : 899 662.44 €	Recettes de l’exercice : 458 597.66 €
Résultat de l’année : 149 778.25 €	Résultat de l’année : 204 705.55 €

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 223 793.27 €	Excédent : 0 €
Déficit : 0 €	Déficit : 228 056.43 €
Résultats cumulés clôture : 373 571.52 €	Résultats cumulés clôture : - 23 350.88 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 0 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 0 €
Résultats corrigés clôture : 373 571.52 €	Résultats corrigés clôture : - 23 350.88 €

Suite à l'adoption du compte administratif 2023, il est proposé d'affecter la somme de **250 000,00 €** à l'article **002 de la section de fonctionnement** (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de **123 571.52 €** à l'article **1068 de la section d'investissement** (recette d'investissement). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :

- **Accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix
-M. DUEZ P. -M. FOVEZ A. -M ^{me} DELAVAL MF. -M. BILLOIR R. -M ^{me} MORELLE V. -M. NIEUWAER M.* -M. DENOYELLE M. -M. DECEUNINCK R.* -M ^{me} SOURDEAU A.* -M ^{me} FROMONT V.* -M ^{me} RUELLE N. -M ^{me} BRENDLER L. * par procuration			-M. DUQUESNOY A.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme,
 VILLERS-EN-CAUCHIES, le 12 avril 2024.

Le Maire,
 Pascal DUEZ



La Secrétaire de séance,
 Véronique MORELLE



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication sur le site internet de la commune le

15 AVR. 2024



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr